Image not found or type unknown

DEUX acquéreurs pour UN appartement !

Par **ahardoin**, le **20/11/2010** à **21:59**

Bonjour,
Je me suis récemment portée acquéreur d'un appartement par l'intermédiaire d'une agence immobilière.
J'ai tout d'abord fais une proposition de prix formelle le 08/11/10 que les vendeurs ont accepté et signé le lendemain, acceptant en même temps de n'avoir recours qu'à l'agence immobilière citée pour vendre leur bien.
Après une dernière visite de l'appartement le 12/11/10, j'ai signé le compromis de vente. Les propriétaires devaient signer ce compromis à l'agence le lendemain 13/11/10. Ce jour-là, ils ne se sont pas présentés comme convenu sans prévenir l'agence.
Renseignement pris par l'agence immobilière en début de semaine suivante, il s'avère que ces personnes ont préféré signer un compromis de vente avec un acquéreur plus généreux par l'intermédiaire d'une autre agence immobilière alors qu'ils s'étaient engagés avec la première agence.
Quels sont mes droits dans cette situation ? Merci pour votre aide !

Par **Domil**, le **20/11/2010** à **22:08**

La proposition d'achat acceptée vaut promesse de vente bilatérale donc vous pouvez demander au vendeur des dommages et intérêts.

Par **ahardoin**, le **21/11/2010** à **10:54**

Merci pour votre réponse.
En fait, je suis, pour des raisons affectives, très attachée à cet appartement et les dommages et intérêts ne me suffiront pas. Puis-je exiger d'en être l'acquéreur final et unique ?

Affirmatif.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés